

2 dossier

Formes et dynamiques du travail informel

Une introduction au dossier

Stephen Bouquin*

Isabelle Georges**

La question du travail informel demeure prioritairement associée au pays du Sud, ce qui explique aussi pourquoi elle est restée à l'écart de la sociologie du travail traditionnelle. Dans les études de développement, la notion de secteur informel est employée depuis près de quarante ans. La vision optimiste des années 1970 considérait ce secteur comme le vecteur d'une absorption de la main-d'œuvre issue du monde rural. Grâce à un effet de cascade (*trickle down effect*), il donnerait lieu à une diffusion de richesses parmi les strates inférieures de la société. Les services de l'économie informelle seraient financés par les couches sociales moyennes et supérieures tandis que les revenus récoltés en bas de l'échelle favoriseraient l'essor d'une économie monétaire. Cette vision optimiste s'appuyait sur quelques ressemblances entre les processus d'urbanisation de pays du Sud et la phase initiale du capitalisme industriel en Europe (Standing, 1999). En effet, au cours du 18^{ème} siècle, les villes attiraient le surplus démographique des campagnes. Ce phénomène se traduisait par une concentration importante de « vagabonds » dans les agglomérations urbaines représentant parfois jusqu'à un tiers de la population active. Souvent à l'écart des corporations de métiers, ils formèrent le gros de la main-d'œuvre de louage, autrement dit des journaliers. L'industrialisation a fini par absorber cette main d'œuvre dans le prolétariat industriel ce qui explique pourquoi les historiens y voyaient un « processus de prolétarianisation » (Lis, Soly et Vandamme, 1990).

* Professeur en sociologie, université d'Evry-Val d'Essonne

** Sociologue, chercheuse (CRI) à l'Institut de recherche pour le développement, membre du laboratoire UMR 201 (Développement et sociétés) et Professeure invitée à l'Unicamp-IFCH, Campinas, Brésil.

En fait, les théories développementalistes, inspirées par les thèses de Walt Wilthman Rostow (1952, 1960) projetaient sur l'avenir ces expériences passées en l'Europe. Considérant que les pays en « développement » étaient en attente d'un « décollage », ils considéraient l'économie informelle comme une voie de passage, une transition qui rendrait disponible une main-d'œuvre indispensable à l'industrialisation tandis que cette dernière aurait rapidement raison d'un travail peu rémunérateur. Mais ce scénario ne s'est pas concrétisé. Dans les années 1980-1990, la crise du monde villageois s'est conjuguée avec une croissance démographique, donnant lieu à des migrations vers les villes. Simultanément, la crise de la dette et les programmes d'ajustement structurels ont fragilisé les activités de production et d'échange (tant de type artisanal que proto-industriel) tout en réduisant le périmètre d'activité de l'Etat. Les emplois vacants diminuaient alors que l'offre de travailleurs disponibles augmentait rapidement. Chaque année, de nouveaux arrivants sur le marché de l'emploi ne trouvaient que dans le « secteur informel » une manière de subvenir tant bien que mal à leurs besoins. Ce faisant l'informel est devenu progressivement le plus grand secteur économique en termes de nombre de personnes occupées. Au lieu d'être un secteur de transition, il devenait un monde du travail pauvre et indigent duquel on ne sortira que très difficilement.

I- Données manquantes

Comptabiliser au niveau mondial le nombre de travailleurs du secteur informel semble à bien des égards une mission impossible. Les données sociodémographiques sont rarement disponibles et très difficiles à agréger. Parfois on ne compte que l'effectif employé dans les entreprises du secteur informel en distinguant celles-ci par leur carence de numéro d'enregistrement. Cette façon de compter est forcément approximative. Souvent, les sous-secteurs comme le commerce ambulant, les travailleurs à domicile et le personnel de maison ne sont pas comptabilisés. Ceci est notamment le cas des séries statistiques mobilisées par l'Organisation Internationale du Travail (ILO/BIT, 2002 : 13-15). À cause de cela, le poids des femmes est largement sous-estimé. L'analyse par pays fait apparaître que 60 à 95% de l'emploi féminin non-agricole serait effectuée dans l'économie informelle. L'analyse longitudinale est encore plus difficile étant donné que l'OIT ne dispose de séries chronologiques que pour dix-sept états. Pour ce qui concerne ceux-ci (essentiellement en Amérique Latine où le volume informel avoisine ou dépasse la moitié de l'emploi total) les séries montrent sur les vingt dernières années une nette augmentation de la part d'emploi informel dans l'emploi total, avec une croissance plus affirmée du côté des femmes. Toujours en Amérique Latine, c'est d'abord le travail indépendant qui s'est accru, beaucoup plus que le travail salarié non déclaré. Dans son rapport de 2002, le OIT constate également l'accroissement du travail des enfants (estimé à 211 millions pour la tranche d'âge de 5 à 14 ans) et il en est de même pour ce qui concerne le travail forcé « et ce y compris l'enlèvement, le trafic d'êtres humains, le recrutement forcé, le travail en servitude dettes et aussi le travail obligatoire dans les services publics » (ILO/BIT, 2002 :47). Au total, le phénomène nous paraît donc peu dénombré et pour tout dire, peu

pris en considération par les instances des Nations Unies. C'est un peu comme si le phénomène était toujours reconnu mais malgré tout encore sous-estimé dans son ampleur et la dynamique sociale¹.

2- Du travail informel à l'informalisation

Pour étudier plus en profondeur la question, la première condition est de mettre au centre de l'analyse les dynamiques sociales à l'œuvre. C'est ce que nous avons tenté de faire dans ce dossier. Les contributions qui composent ce numéro, portant sur l'Argentine, le Brésil, le Mexique, mais aussi l'Inde et le Sénégal, reflètent combien la question demeure associée à l'hémisphère Sud du monde. De fait, comme le notent Bouffartigue et Busso dans leur article sur la catégorie polysémique du « travail informel » demeure peu reprise en tant que catégorie analytique dans les pays comme la France. Le choix de privilégier l'usage du terme de la « précarité » pour décrire des phénomènes en partie similaires serait selon eux due à la différence de leurs origines, « la précarité étant issue du champ politique, l'informalité du champ institutionnel » (*op. cit.*). La catégorie du « travail informel » ferait moins écho à l'analyse des situations du travail « précaire » qui caractérisent les pays « du Nord » tandis que la notion de « précarité » serait éloignée de la réalité « du Sud ».

Nous le savons, la notion d'économie informelle est apparue pour la première fois dans les études de l'OIT (Organisation internationale du travail) avec le rapport de Keith Hart sur le Kenya (Hart, 1973, *apud* Bouffartigue, dans ce dossier) et des travaux de la CEPAL (Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes) sur le Brésil notamment (Furtado, 1971, *apud* Abílio), dénonçant le décalage entre l'augmentation des populations urbaines et l'insuffisance de créations d'emplois. Dans les travaux sur la « marginalité », la création d'une « armée de réserve » de travailleurs paupérisés est reliée dans une perspective marxiste à des formes d'accumulation du capital. Ces approches en termes de « fonctionnalisation de la pauvreté » (Oliveira, 2003) permettent d'analyser le maintien, voire l'augmentation des inégalités sociales. Aussi regagnent-elles de l'actualité avec la mise en œuvre, dans la plupart des pays latino-américains, des politiques néolibérales des années 1990 sous la pression du FMI. En Amérique latine, environ la moitié de la population est occupée dans le « secteur informel » (Tokman, 2007, *apud* Czarnecki), en dépit des différences entre les contextes nationaux. Ainsi, en 1990, en Bolivie, le secteur informel représentait 71%, et respectivement 55% et 53% au Salvador et au Venezuela, qui se rapprochent de la situation au Pérou ; *idem* au Paraguay, en Équateur, au Honduras et au Guatemala ; avec une situation intermédiaire au Brésil, en Argentine (43 et 44%), au Mexique, au Panama et en Uruguay ; et un niveau plus faible au Chili (32%) (source : *idem*). Même si le terme consacré de « secteur informel » a été remplacé par celui d'« économie informelle » par l'OIT lors de sa 90^{ème} Conférence en 2002, afin de réduire le poids du lieu d'emploi (entreprise) et pouvoir inclure des travailleurs dits « autonomes » (en haut comme en bas de l'hierarchie des qualifications), la perspective analytique duale initiale

1. Dans la résolution du BIT sur le travail décent (2002), l'expression « économie informelle » fait référence à toutes les activités économiques de travailleurs et d'unités économiques qui ne sont pas couverts – en vertu de la législation ou de la pratique – par des dispositions formelles. Ces activités n'entrent pas dans le champ d'application de la loi, ce qui signifie que ces travailleurs et unités opèrent en marge de la loi ; ou bien ils ne sont pas couverts dans la pratique, ce qui signifie que la loi ne leur est pas appliquée alors même qu'ils opèrent dans le cadre de la loi ; ou bien encore la loi n'est pas respectée parce qu'elle est inadaptée, contraignante ou qu'elle impose des « charges excessives ».

entre secteurs « formel » et « informel » n'a toujours pas été complètement dépassée, à la fois à l'intérieur des différents pays et entre ceux-ci, en ce qui concerne la circonscription géographique de l'application du terme réservé aux pays considérés « périphériques ».

Le recueil des articles réunis dans ce numéro confirme l'hypothèse de l'énorme hétérogénéité des formes du travail informel, hier comme aujourd'hui (Lautier, 1994), et leur faible avenir en termes d'alternatives économiques et/ou politiques (Lautier, 2003), contrairement à la perspective « messianiste » de certains (Caillé, 2005). Ainsi, l'hétérogénéité des types d'activités, certaines « traditionnelles » et d'autres plus « modernes » (l'emploi domestique, la couture, le commerce sous toutes ses facettes, la livraison à domicile, etc.), se retrouve aussi dans les formes d'organisation du travail. Celles-ci mélangent des formes juridiques qui parfois ont pour seul dénominateur commun leur opposition au travail « organisé », avec des activités de nature différente (de soin, de sociabilité, de vente, du travail « rédempteur », etc.) et des dimensions structurantes (le genre, la religion, des rapports de classe, etc.) conjointes. Avec leur installation dans la durée, des nouvelles dimensions, en plus de celles déjà mentionnées, commencent à gagner en importance, comme par exemple la poids de l'illégalité, des activités illicites et criminelles et violentes, de la politique et de la « marchandise politique » (Misse, 1997) et l'imbrication croissante entre celles-ci (Rizek, 2007 ; Telles, 2007 ; Cabanes et Georges, 2009, entre autres).

Il y a néanmoins quelques éléments de nouveauté à ne pas négliger, peut-être pas tant sur le plan du contenu du labeur, qu'au niveau de la centralité de l'informel dans les stratégies de profit des « donneurs d'ordres ». Les « chaînes globales de valeur » ne font pas disparaître les multinationales mais renforcent le poids de celles qui ont accès au marché final, dans les pays de l'OCDE comme au niveau global, et induisent des processus d'informalisation tant dans les pays de production qu'au niveau intermédiaire, comme le secteur du transport (pavillons de complaisance et transport routier). Ceci vaut pour l'industrie de la confection et du textile, l'alimentation, la micro-informatique comme les entreprises de produits cosmétiques. Ces stratégies leur permettent d'être plus concurrentielles et de se positionner de façon plus avantageuse sur l'échiquier de la circulation de marchandises (Portes, 1997 ; Sassen 1989 ; Bonacich, 1989/90, entre autres). Dans ce contexte, le cas du Brésil peut apporter un éclairage intéressant : dès la deuxième partie des années 2000, le marché du travail brésilien se démarque par une tendance à la formalisation, une augmentation des niveaux d'éducation et de réduction de la pauvreté, qui résulte des politiques publiques mises en place par le gouvernement au pouvoir depuis 2002 de Luis Ignácio Lula da Silva, le président du Parti des Travailleurs (Leite, 2010). Cette dynamique différencie la trajectoire nationale des autres pays latino-américains, et a encore fait ses preuves lors de la dernière crise et renforcé son statut parmi les pays émergents (les Bric que sont outre le Brésil, la Russie, Inde et Chine). En revanche, des analyses plus fines des conditions de vie et de travail des milieux populaires font apparaître le revers de ces politiques de « combat de la pauvreté », comme

des formes d'institutionnalisation de la précarité et de l'exploitation de la main d'œuvre (Cabanès, Georges, 2009). En effet, l'apparent cadre de prospérité que serait le Brésil en cache un autre, comme le montre l'article de Ludmila C. Abílio, qui expose les liens entre les deux extrêmes d'une chaîne de production et de distribution de produits cosmétiques valorisés y compris au niveau international par leur niveau élevé de « compromis social et environnemental », qui est fondé sur un astucieux système de « vente directe » qui permet à des femmes de tous origines sociales de « (re)trouver une activité » (sociale, économique, « écologique »), souvent considérée comme « complémentaire » (pour compléter le revenu familial) qui assure l'ensemble de la distribution de cette multinationale sans le moindre coût. D'autres domaines d'activité, comme celui du travail social, et plus généralement de « l'entrepreneuriat populaire », le travail bénévole, volontaire, engagé (ou sur commande politique dans nombre de cas) se confond avec le travail précaire et mal payé, dans des territoires distants et/ou considérés comme des « quartiers dortoirs » des cités, et configurent l'avènement d'une nouvelle gestion de la question sociale. Dans ce sens, ce « laboratoire de politiques sociales innovantes » que constitue le Brésil, et plus généralement l'Amérique latine, se présente comme une sorte d'avant-garde des politiques néolibérales au travers les formes d'opérationnalisation d'un ensemble de ces « nouvelles politiques sociales » : activités économiques et sociales de bas statut, car réalisé la plupart du temps à travers le travail précaire « volontaire » et/ou engagé du « Tiers secteur », souvent par l'intermédiaire des divers acteurs religieux, qui emploient un nombre croissant d'hommes, et surtout de femmes, et contribuent au maintien de la paix sociale et même temps qu'à la mise à disposition d'une main d'œuvre docile et peu coûteuse. Soulignons également combien le processus d'informalisation est multidimensionnel et se construit de manière complexe. Le cas de l'ancienne ville du textile Bombay, étudiée par Djallal Gérard Heuzé le démontre amplement. D'une part, l'industrie s'informalise avec l'essor de petites entreprises et le travail à domicile tandis d'autre part la classe ouvrière urbaine se décompose et se recompose autour d'une variété de petits métiers de la rue et d'ateliers de confection.

Dans cette perspective, en trois décennies, peu de choses ont changés en ce qui concerne les « formes et dynamiques de l'informel », au-delà de leur gain de centralité dans les logiques de la mondialisation, et la médiation croissante et souvent paradoxale de ces logiques par des discours « participationniste » au sein et en dehors des entreprises, de « l'entrepreneuriat populaire » et « d'activation sociale », qui passent par des acteurs aussi divers que des mouvements politiques, des acteurs religieux et des groupes mafieux – de l'Inde au Brésil – nécessitant des analyses à chaque fois plus fines pour faire la part des différentes dimensions qui composent « les mondes de l'informel ».

Dans ce dossier, nous avons voulu combiner un retour critique sur le concept du « travail informel » avec sa mise en discussion au sein des mondes académiques « du Nord ». De la sorte, nous avons cherché à attirer l'attention sur des phénomènes partiellement nouveaux, voire invi-

sibles jusque-là aux yeux des chercheurs. Une des questions à ne pas oublier d'aborder est bien sûr celle des mobilisations et de l'action collective. Tant l'article de P. Bouffartigue et M. Busso que celui de Guillaume de Gracia montrent combien il est difficile mais pas impossible non plus d'entamer des initiatives de mobilisation à partir de ce monde de l'informel. Dans une perspective d'une Sociologie de l'action collective (que d'autres associeront plutôt à une sociologie de la « résilience ») il est en même temps plus aisé de retrouver des thèmes qui font écho aux formes d'identification des acteurs/actrices que nous connaissons. L'exemple du mouvement des salariés sans-papiers en France est sans doute le plus évident (ASPLAN, 2009), mais il faudrait également citer les mouvements des chômeurs et précaires des années 1990. De manière analogue, le « monde social du travail informel » n'est pas étranger aux soulèvements populaires du Venezuela ou de l'Équateur à la fin des années 1990 - début des années 2000.

3- Définitions paradoxales et réalités hétérogènes

Terminons cette introduction par quelques réflexions sur le sens des définitions utilisées. Premièrement, par-delà les analyses « optimistes » ou critiques, le « travail informel » désigne ces activités qui se situent en dehors du champ réglementé et formalisé du point de vue fiscal et social. En même temps, par-delà l'hétérogénéité des activités informelles, nous retrouvons un degré élevé de formalisation par le biais de la contrainte marchande et économique. Si Max Weber avait raison de dire que « la production pour le marché à l'aide d'un travail asservi (*unfreie arbeit*) n'est jamais possible très longtemps sans l'usage du fouet et de la force » (p. 298), il omettait en même temps le fait que la nécessité de survivre est une coercition en soi, parfaitement compatible avec d'autres modes de soumission formels. S'attacher la main-d'œuvre redevient vite une opportunité, tant elle est source de gains supplémentaires. Voilà une des raisons qui expliquent en partie la multiplicité des formes hybrides de travail informel.

Deuxièmement, les réalités mélangées publiés dans ce dossier invitent à questionner les oppositions entre « formel » et « informel ». En effet, vu de près, les caractéristiques « formel » ou « informel » ne se distinguent pas si aisément. N'oublions pas que le travail « informel » se caractérise bien souvent par une subordination étendue mais pas forcément distincte de celle imposée au salarié. Parfois, il s'agit d'une activité formellement indépendante (de type contractuelle) mais réellement dépendante d'un petit nombre de clients sinon d'une grande variabilité des prix. Aussi, la personne qui mène l'activité est très souvent tributaire de fournisseurs, doit s'acquitter d'une quittance, payer une concession ou une sorte de licence voire une protection. C'est le cas pour les coursiers, pour les pousseurs de Rickshaw comme pour les colporteurs, les vendeurs à la sauvette ou encore les travailleurs/euses du sexe. L'impossibilité d'agir sur la valeur des biens à l'achat fait que l'activité s'apparente plus à une forme de travail forcé (« bonded labour ») où la nature de la coercition est tout aussi

économique (ou « réelle » pour employer l'expression de Marx) qu'extra-économique et « formelle ». Sur l'autre versant, celui du travail « formel », n'oublions pas que les travailleurs salariés et statutaires sont bien moins souvent libres qu'ils sont supposés l'être. Certes, d'un point de vue juridique, le salarié se distingue du statut d'esclave par la liberté de choix de l'employeur et la relation d'échange qui sous-tend la prestation de travail. Toutefois, tant l'histoire sociale que le monde contemporain sont riches en exemples où les salarié-e-s demeurent attachés (selon des degrés variables) à l'employeur: l'endettement, le *truck-system* (achat de biens de consommation auprès de l'employeur via l'octroi de titres de paiement uniquement valables dans certains magasins), le travail sous contrat, la restriction de la mobilité physique et professionnelle via le livret ou une carte de résidence etc. Et parfois le statut de salarié intègre une dimension commerçante indépendante. Ainsi, dans le cas des mineurs saisonniers des Andes, migrant d'une mine à l'autre, leur statut de salarié s'accompagne de l'obligation de financer son équipement (y compris l'outillage) tout en recevant en contre-partie le droit de revendre partiellement la production du travail accompli.

Troisièmement, nous faisons notre la proposition qu'il existe un continuum de positions sociales au sein d'un vaste ensemble de personnes qui ont en commun le fait de tirer leurs revenus de leur travail et qui appartiennent en même temps à des groupes sociaux subalternes. Ce vaste ensemble comprend donc également les salariés « formels », stables ou relativement autonomes d'un point de vue professionnel. Au sein de ce vaste monde du travail, nous dirions du travailleur de l'informel qu'il s'agit d'abord et surtout d'une condition sociale faite d'une expérience commune du labeur et de la pauvreté (à l'instar de D.G. Heuzé, voir infra p.59). De la sorte, nous évitons aussi d'intégrer dans le secteur informel les métiers, professions et activités, licites ou illicites qui relèvent de niveaux de vie équivalents ou supérieurs à la moyenne. Au sein de ce vaste monde du travail sont à l'œuvre des processus d'informalisation, analogues à celui de précarisation dans les pays de l'OCDE. Ce processus alimente le développement d'une couche de travailleurs pauvres composé de personnes socialement déclassés (issus du salariat industriel, des couches intermédiaires comme les commerçantes et les artisans) et de populations issues du monde rural. Ce segment des mondes du travail d'en bas tend aujourd'hui à s'amplifier, à se sédimenter et à se segmenter à son tour, sous l'effet de politiques macro-économiques (ouverture sur le marché mondial) comme des stratégies de profit des multinationales et les chaînes de sous-traitance qu'ils mettent sur pied.

Quatrièmement, il nous semble important de souligner combien certains facteurs tendent à pérenniser ce qui, au départ, ne devait représenter qu'une réalité transitoire. C'est aussi pour cette raison que nous pensons important de reconnaître derrière les processus d'informalisation et de précarisation la persistance du travail de subsistance. À l'inverse de Marshal Sahlins (1972) qui associait le travail de subsistance à un mode de production distinct, de « l'âge de pierre » (*stone age economics*), des sociologues et anthropologues du développement, en particulier ceux de l'école



de Bielefeld (ABE, 1979) considèrent celui compatible avec l'accumulation du capital, quelque soit le niveau technologique atteint². Aujourd'hui, même après plusieurs décennies de décolonisation, de réorganisation de la division internationale du travail, de mondialisation des flux productifs comme des investissements, cette grille de lecture nous semble toujours pertinente. Dans leur optique, le travail de subsistance est à la fois production pour soi et pour le marché, à domicile comme à l'extérieur ; il s'immisce dans le monde industriel, des services comme dans le monde rural agricole, « *il est à la fois partie intégrante de toute production sociale et pré-condition pour la perpétuation de toutes formes de production marchande et du travail salarié, même les plus sophistiqués.* » (Schiel et Stauth, 1981, p. 134). Avec le recul temporel nécessaire, nous voyons bien combien la caractéristique première des pays périphériques, « en développement » se situe justement dans l'enchevêtrement des formes sociales de travail. Simultanément, l'apparition d'un monde du travail « précaire-informel », d'un « tiers monde » au sein même des métropoles montre combien le capitalisme hypermoderne tend à reproduire en son centre les formes sociales « proto-modernes » de la périphérie. Ici comme là-bas, la recherche d'une profitabilité maximale entretient le travail de subsistance et transforme le travail en activité de subsistance.

BIBLIOGRAPHIE

- ABE - Arbeitersgemeinschaft Bielefelder Entwicklungssoziologen (ed.), (1979), *Subsistenzproduktion und Akkumulation*, Saarbrücken, Breitenbach Verlag.
- ASPLAN (2007), « Travailleurs sans papiers : la précarité interdite », *Les Mondes du Travail*, n° 7, juin, pp. 63-73.
- BIT-OIT/ILO (2002), *Travail décent et économie informelle*, conférence internationale, 90^{ème} session 2002.
- Bonacich, E. (1989/90), « Asian and Latino Immigrants in the Los Angeles Garment Industry: An Exploration of the Relationship, Between Capitalism and Racial Oppression », *ISSR Working Papers in the Social Sciences*, Vol. 5, n° 13, University of California
- Cabanes, R., Georges, I. (éd.) (2009), *São Paulo, la ville d'en bas*, Paris, Harmattan.
- Caillé, A. (2005), *Don, intérêt et désintéressement*, La Découverte, Mauss.
- Evers, Hans-Dieter (1981), "Urban and Rural subsistence production. A theoretical Outline", Working Paper n°2 (Bielefeld, sociology of Development Research Center; Universität Bielefeld, 1981, p.3
- Evers, H-D. (1987), "Schattenwirtschaft, Subsistenzproduktion und informellen sektor; Wirtschaftliches Handeln jenseits von Markt und Staat", in: K. Heunemann (ed.) *Soziologie des wirtschaftlichen Handels*, Oplanden Westdeutscher Verlag, 353-366.
- Furtado, C. (1971), « Dependencia externa y Teoria Económica », *El trimestre económico*, v. 38, n° 150, México.
- Georges, I. (2009), « Travail informel, formes de reconnaissance et de représentation syndicale », in : Cabes, R. et Georges, I. (éds.), *São Paulo, la ville d'en bas*, Harmattan, Paris, pp. 105-124.
- Hart, K. (1973), « Informal Income opportunities and urban government in Ghana », *Journal of Modern African Studies*, n° 11.
- Lautier B. (1994), *L'Economie informelle dans le tiers-monde*, Editions La Découverte - Repères, 128 p. Nouvelle édition, refondue (mai 2004).
- Lautier, B. (2003), « Les limites de l'économie informelle comme alternative à la mondialisation libérale », *Revue du Mauss*, « L'alter-économie, quelle « autre mondialisation » ? », La Découverte-Mauss, n° 21, pp. 198-214.

2. Voir Schiel et Stauth (1981) ; Schiel (1980) et Evers (1987).

- Leite, M. de Paula (2010), « O trabalho no Brasil dos anos 2000 : duas faces do mesmo processo », Communication VI° Congrès de l'ALAST 2010, Mexico, 20-23 avril.
- Misse, M. (1997), « As ligações perigosas : mercado informal illégal, narcotráfico e violência no Rio de Janeiro », *Contemporaneidade e Educação*, V. 1, n° 2, pp. 93-116.
- Oliveira, F. de (2003), *Crítica à razão dualista/O Ornitorrinco*, Boitempo editorial, São Paulo.
- Oliveira, F. de et Rizek, C.S. (2007), *A era da indeterminação*, São Paulo, Boitempo editorial.
- Portes, A. (1997), « Globalization from below », in : Smith, W.P., Korzenwicz, R.P., *Latin America in the World Economy*, Westport, CN : Greenwood Press.
- Rostow, W.W (1952), *The Process of Economic Growth*, New York.
- Rostow, W.W. (1960), *The Stages of Economic Growth: A Non-Communist Manifesto*, Cambridge University Press.
- Sahlins, M. (1972), *Stone Age Economics*, Chicago, Aldine Press.
- Sassen, S. (1989), « New York City's Informal Economy », in : Portes, A., Castelles, M., Benton, L. (éds.), *The informal Economy. Studies in Advanced and less developed countries*, Hopkins University Press, Baltimore and London.
- Schiel T. und Stauth G. (1981), "Unterentwicklung und Subsistenzproduktion" in *Periferie* 5/6.
- Schiel Tilman (1981), *Unterentwicklung und Subsistenzproduktion*, Working papier Institut fur Orient und Asienwissenschaften.
- Soares, B. M., Sousa e Silva, M.P., Moura, T., Afonso, Carla (éd) (2009), *Atos de resistência: relatos de familiares de vítimas da violência armada*, 1° ed. Rio de Janeiro: 7, Letras, v. 1. 162 p.
- Standing, G. (1999), *Global Labour Flexibility: Seeking Distributive Justice*, Basingstoke, Macmillan, 1999.
- Telles, V. da Silva et Hirata, D.V. (2007), « Cidade e praticas urbanas : nas fronteiras incertas entre o illégal, o informal e o ilícito », *Estudos Avançados*, Dossier « Crime organizado », USP, n° 61, pp. 173-191
- Tokman, V.E. (2007), *Informalidad, inseguridad y cohesión social en América Latina*, Santiago de Chile, Comisión Económica para América Latina, CEPAL.

Bouquin S., Georges Isabel.

Formes et dynamiques du travail informel : une introduction au dossier.

Les Mondes du Travail, 2011, (9-10), p. 17-26.

ISSN 1778-0306